



**L’ANRT et l’ANRTIC  renforcent leur coopération**

**Rabat, le 11 Juin 2012**

L’Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'information et de la communication (ANRTIC) de l’Union des Comores et l’Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Maroc, ont signé le 11 juin 2012 au à Rabat, un mémorandum d’entente portant sur le domaine de la régulation des télécommunications, avec la participation d’une importante délégation de l’ANRTIC.

Ce mémorandum d’entente, signé en présence de M. Mohamed ALFEINE, Directeur Général de l’ANRTIC, et M. Azzedine EL MOUNTASSIR BILLAH, Directeur Général de l’ANRT, vise la promotion d’une coopération entre les deux autorités de régulation et le partage des visions et des expériences dans les domaines de la régulation des télécommunications et du développement des services et réseaux de télécommunications.

Cette signature est le fruit des excellentes relations d’amitié et de coopération qui unissent l’Union des Comores et le Royaume du Maroc et permettra de renforcer davantage les liens historiques et fraternels entre les deux pays.

Ainsi les actions à mener communément porteront sur l’organisation de séminaires, d’ateliers de travail et des stages de formation, l’étude et l’assistance et l’échange d’experts et de visites de délégations. Afin d’assurer l’application et le suivi des engagements pris dans le mémorandum d’entente, l’ANRTIC et l’ANRT ont décidé de créer un groupe de travail permanent.

Cette rencontre ANRTIC-ANRT a également permis de présenter les différentes missions de l’ANRT et de convenir du programme de coopération entre les deux institutions. Une coopération qui permettra de mieux préparer les discussions interrégionales spécialisées dans la régulation des télécommunications dans un contexte de contribution au développement d’une infrastructure globale d’information.